

L'hon. M. Lang: Pas encore, monsieur l'Orateur, mais je crois que le problème dans le nord de la Saskatchewan est le même que celui qu'on rencontre dans le sud de cette province.

* * *

LES PÊCHES

L'ESPADON—LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES AU SUJET DE L'EMBARGO

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et des Pêches. S'occupe-t-on toujours de ramener l'espadon sur le marché des États-Unis? Si oui, quand pouvons-nous compter que la teneur tolérée de mercure et la dose de bon sens atteindront des niveaux plus raisonnables à Washington?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, cette décision incombe à la Food and Drug Administration des États-Unis. Pour autant que je sache, cet organisme n'a pas changé d'avis et insiste toujours pour que tous les poissons, y compris les espadons, qui entrent aux États-Unis, ne contiennent pas plus d'un-demi millièmième de mercure.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir si le ministre peut nous assurer que l'on essaie de persuader cet auguste organisme de changer d'avis?

L'hon. M. Davis: Oui, monsieur l'Orateur, on essaie de le faire. En outre, nous essayons de convaincre les services de santé dans un certain nombre de pays de fixer une teneur en mercure plus réaliste.

* * *

LA POLLUTION

LA MISE EN VIGUEUR DE LA LOI SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DES EAUX ARCTIQUES

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Environnement. Étant donné le danger accru de pollution de nos eaux arctiques à la suite de découvertes récentes de gaz et de pétrole dans cette région, le ministre nous dirait-il pourquoi on n'a pas encore promulgué la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, adoptée en 1970, et si le gouvernement compte mettre en vigueur cette loi adoptée par le Parlement il y a près de deux ans?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, on a posé, l'autre jour, cette question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il a alors promis de renseigner la Chambre bientôt.

* * *

LES STUPÉFIANTS

DATE DE LA PUBLICATION DU RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION LE DAIN

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je voulais poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social mais, en son absence, je la poserai au très honorable premier ministre.

[M. Knight.]

Est-il en mesure de dire quand le rapport principal de la Commission Le Dain sera rendu public?

M. André Ouellet (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): D'ici peu, monsieur l'Orateur.

* * *

LES FINANCES

LES INVESTISSEMENTS AMÉRICAINS AU CANADA ET L'ÉTUDE DU PROGRAMME AMÉRICAIN DISC

[Traduction]

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il a fait des études pour déterminer si le programme américain DISC amènera une réduction des investissements américains au Canada.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'étudie la question en collaboration avec le ministre de l'Industrie et du Commerce.

• (1500)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE 1972 MODIFIANT LE CODE CRIMINEL

MODIFICATIONS AU CODE CRIMINEL, À LA LOI SUR LE CASIER JUDICIAIRE, À LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE, À LA LOI SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE DÉTENUÉS ET À LA LOI SUR LES FORCES ÉTRANGÈRES PRÉSENTES AU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 1^{er} mai, de la motion de l'honorable M. Lang: Que le bill C-2, tendant à modifier le Code criminel et à apporter des modifications connexes à la loi de 1971 modifiant le Code criminel, la loi sur le casier judiciaire, la loi sur la défense nationale, la loi sur la libération conditionnelle de détenus et la loi sur les forces étrangères présentes au Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. David MacDonald (Egmont): A la fin du débat, hier soir, je poursuivais quelques remarques générales sur un aspect particulier du bill: l'abolition des peines corporelles. Je m'y reporterai de nouveau dans quelques instants.

Tout d'abord, cet après-midi, je voudrais manifester en général ma réaction au bill à l'étude et à la tendance actuelle, que j'observe comme profane, en ce qui touche le Code criminel. Je suppose que, pour bien des gens, le Code criminel renferme tant de mystères que ceux non engagés directement dans le maintien de la paix, la protection policière ou les affaires juridiques et légales, ne sont pas suffisamment informés pour saisir les complexités de la loi qu'il expose.